

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Atlantiques

COMMUNE DE MONTARDON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : Stéphane BONNASSIOLLE, Céline LABORDE, Thierry GADOU, Hélène IRIGOIN-BERNADET, Frédéric GOMMY, Serge SOUBY, Jean-Philippe GUICHENEY, François SUBIAS, Corinne FUSCHS, Sabine DAUBE, Christine ARY, Florence FERNANDES, Sylvie FEUGAS, Vincent BERGES-RAGOCHE, Cédric BOISSIERE, Stéphanie BETRIU, Thomas BEUGNIES, Régis TIRCAZES, Sarah DURANTEAU

Absents/excusés :

Secrétaire de séance : Céline LABORDE

Date de la convocation : 25 mars 2026

Date d'affichage : 25 mars 2026

N° interne de l'acte : 2026/020

Objet : Convention de partenariat avec la CCLB pour la mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les habitants de Montardon

Rapporteur : M. Frédéric GOMMY

La Communauté de communes des Luys en Béarn souhaite engager le territoire dans le déploiement d'actions écomobiles afin de limiter l'impact environnemental de nos déplacements et particulièrement l'utilisation de la voiture.

Pour encourager ces nouvelles pratiques de déplacement, elle s'est dotée d'une flotte de vélos à assistance électrique et d'équipements (casques, anti-vols, chargeurs) dans le but de les mettre à disposition des habitants du territoire durant une période de prêt. La mise en place de ce service repose sur la participation active des communes du territoire et à leur volontariat pour organiser ce service au bénéfice de leurs administrés.

Le service de prêt est délégué à la commune dans le cadre d'une convention de partenariat. A cette occasion, la commune se voit attribuer 2 vélos sur une durée de 2 mois éventuellement renouvelable selon les disponibilités. La commune assurera la communication et l'organisation de ce service à destination des habitants avec le soutien technique de la Communauté de communes.

La commune de Montardon souhaite se porter candidate pour accueillir ce nouveau service de prêt sur la période du 16 avril au 18 juin 2026.

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE de mettre à disposition deux vélos à assistance électrique avec leurs équipements (casques, anti-vols, chargeurs) aux habitants de Montardon et se charge d'organiser le service de prêt.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes des Luys en Béarn et tous les documents afférents.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Votes : pour 19 - contre : 0 - abstention : 0
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.
Acte publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane BONNASSIOLLE

